

Régime obligatoire frais de santé

COLLECTEAM

Madame, Monsieur,

En tant que salarié(e) de l'Association SOLIDOM, vous bénéficiez du contrat frais de santé COLLECTEAM.

A titre informatif, veuillez trouver ci-dessous les nouveaux tarifs applicables à compter du 01 Janvier 2023.

Tarifs mensuels 2023

SALARIE(E)

Couverture de base obligatoire	45.83 € /mois	
dont participation employeur 58%	soit 26.58 € /mois	
dont participation salarié(e) 42%	soit 19.25 € /mois	(prélevé sur votre fiche de paie)
Couverture OPTION 1	60.49 € /mois	
dont participation employeur 58 %.....	soit 26.58 € /mois	
dont participation salarié(e) 42%	soit 33.91 € /mois	(*couverture de base <u>19.25€</u> + option1 <u>14.66€</u>)
Couverture OPTION 2	69.66 € /mois	
dont participation employeur 58 %	soit 26.58 € /mois	
dont participation salarié(e) 42 %	soit 43.08 € /mois	(*couverture de base <u>19.25€</u> + option2 <u>23.83€</u>)

CONJOINT(E) (adhésion facultative)

Couverture de base	49.49 € /mois	} (Prélevé par <u>Collecteam</u> sur votre compte bancaire)
Couverture OPTION 1	64.15 € /mois	
Couverture OPTION 2	73.32 € /mois	

ENFANT (adhésion facultative) **Gratuité au 3^{ème} enfant**

Couverture de base	27.50 € /mois	} (Prélevé par <u>Collecteam</u> sur votre compte bancaire)
Couverture OPTION 1	33.00 € /mois	
Couverture OPTION 2	36.67 € /mois	

* Salarié(e) Solidom : **Couverture de base obligatoire** prélevée sur la fiche de paie, puis si **option (1)** ou **(2)** prélevée par Collecteam sur votre compte bancaire